

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le quinzième jour du mois de mars de l'an deux mille onze à seize heures trente (15-03-2011 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Mary Corbey, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 1

JOURNALISTES : 1

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2011-03-044

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 15 mars 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 15 mars 2011 tel que présenté".

2011-03-045

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 février 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 15 février 2011 tel que présenté".

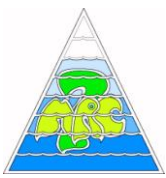
CORRESPONDANCE

- A) Accusé réception du MAMROT – Occupation dynamique du territoire
- B) Accusé réception du Premier ministre – Occupation dynamique du territoire
- C) Avis de décision – Aide financière pour les pluies abondantes des 4 et 5 septembre 2010
- D) Traversier dans la MRC de Sept-Rivières

2011-03-046

Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 10 mars 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,



ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 10 mars 2011, au montant de 202 548,24 \$".
(Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-03-047

Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 10 mars 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 10 mars 2011 au montant de 76 425,53 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-03-048

Achat d'un abri-kiosque en forme de casque de pompier (prévention incendie)

ATTENDU QU'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec le ministre de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques;

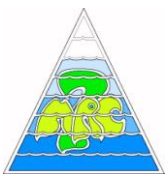
ATTENDU QU'une des mesures prévues au plan de mise en œuvre de la MRC est de soutenir les municipalités dans l'application des programmes de prévention au sein des deux services incendie;

ATTENDU QUE le Comité de Sécurité incendie de la MRC a étudié différentes options afin de mettre en œuvre cette mesure;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation auprès d'entreprises pour la fourniture d'un abri-kiosque gonflable en forme de casque de pompier;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme a été déposée par l'entreprise Air Design pour un montant total de 9 900 \$, taxes et transport en sus, en date du 24 février 2011.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'achat d'un abri-kiosque gonflable, en forme de casque de pompier, de l'entreprise Air Design, au montant de 9 900 \$, taxes et transport en sus".

2011-03-049

Achat d'une maison ToutRisque (prévention incendie)

ATTENDU QU'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec le ministre de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'une des mesures prévues au plan de mise en œuvre de la MRC est de soutenir les municipalités dans l'application des programmes de prévention au sein des deux services incendie;

ATTENDU QUE le Comité de Sécurité incendie de la MRC a étudié différentes options afin de mettre en œuvre cette mesure;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Modeltech au montant de 12 045 \$, taxes en sus, pour la fourniture d'une « Maison ToutRisque », en date du 15 mars 2011.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'achat d'une « Maison ToutRisque », de l'entreprise Modeltech, au montant de 12 045 \$, taxes en sus".

2011-03-050

Adhésion à l'entente complémentaire concernant la prise en charge de pouvoirs et des responsabilités de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

ATTENDU QUE la MRC, par la résolution n° 2011-02-034, a adhéré à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, en a accepté tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités et a autorisé son représentant à la signer en son nom;

ATTENDU QUE l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État prévoit que, dans les 90 jours suivant sa signature, la MRC de Sept-Rivières doit convenir avec la Ministre d'une période transitoire pour préparer la prise en charge des pouvoirs et des responsabilités délégués;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adhère à l'entente complémentaire concernant la prise en charge des pouvoirs et des responsabilités de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus.

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer l'entente à intervenir".

2011-03-051

Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QU'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Sept-Rivières doit adopter un rapport annuel d'activités pour l'exercice 2010;

ATTENDU QUE le rapport annuel a été présenté au Comité de Sécurité incendie de la MRC.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le Rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – An 1 de mise en œuvre (voir Annexe).

QUE ledit rapport soit transmis au ministre de la Sécurité publique tel que prévu par la Loi".
(Voir Annexe "C").

2011-03-052

Dépôt du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie modifié

ATTENDU QU'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

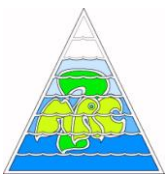
ATTENDU QU'il est opportun d'apporter des modifications au Schéma;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la Loi sur la Sécurité incendie, toute modification du schéma doit se faire suivant le même processus que son élaboration;

ATTENDU QU'un projet de Schéma modifié a été présenté au Comité de Sécurité incendie de la MRC.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,



ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du Projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié (voir Annexe).

QUE ledit projet soit transmis au Ministre de la Sécurité publique tel que prévu par la Loi".

2011-03-053

Embauche d'une stagiaire pour le poste de chef d'équipe de l'Écopatrouille 2011

ATTENDU QUE la présence d'un chef d'équipe au sein de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières améliore la performance sur le terrain de l'équipe de sensibilisation, permettant ainsi d'augmenter les retombées du projet dans la communauté;

ATTENDU QUE le poste a été occupé, depuis sa création en 2009, par des stagiaires de niveau universitaire et que ces expériences se sont avérées des plus enrichissantes autant pour la MRC de Sept-Rivières que pour les étudiants embauchés;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a fait une offre de stage dans diverses universités pour combler le poste de chef d'équipe 2011;

ATTENDU QUE madame Anne-Hélène Pépin, étudiante à la maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke a été sélectionnée parmi les personnes convoquées en entrevue.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE madame Anne-Hélène Pépin soit embauchée comme chef d'équipe de l'Écopatrouille à compter du 2 mai jusqu'au 26 août 2011 et que cet emploi soit considéré comme un stage étudiant au sein de la MRC de Sept-Rivières;

QUE la MRC de Sept-Rivières détermine ultérieurement les conditions d'embauche de madame Pépin;

QUE madame Caroline Cloutier, agente de développement durable et responsable du projet de l'Écopatrouille, soit en charge de réaliser les activités de supervision et d'évaluation de madame Pépin en lien avec la réalisation de ce stage".

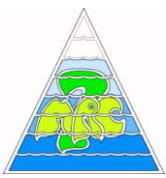
2011-03-054

Octroi d'un contrat pour l'élévation d'une portion du chemin du lac Daigle

ATTENDU QUE suite aux inondations survenues en décembre 2010, il est opportun d'effectuer des travaux d'élévation du chemin d'accès au Lot 63 du lac Daigle;

ATTENDU QUE le TNO Lac-Walker est admissible au Programme général d'aide aux sinistrés du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU l'offre de services déposée par l'entreprise « Le Groupe Nordique » en date du 20 décembre 2010 pour un montant total de 4 785 \$, taxes applicables en sus.



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie un contrat à l'entreprise « Le Groupe Nordique » pour l'élévation du chemin d'accès au Lot 63 du lac Daigle pour un montant total de 4 785 \$, taxes applicables en sus".
(Voir Annexe "D").

2011-03-055

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 20 030 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC de Sept-Rivières visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ :

"Que la MRC de Sept-Rivières informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC de Sept-Rivières, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".

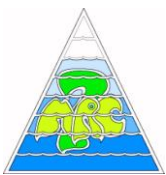
2011-03-056

Renouvellement de l'attestation de performance ICI ON RECYCLE, Niveau 3

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a obtenu en 2008, de Recyc-Québec, l'Attestation de performance ICI ON RECYCLE! Niveau 3;

ATTENDU QUE cette certification vise à reconnaître les établissements qui atteignent les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles et de permettre à ces établissements d'afficher publiquement leurs accomplissements;

ATTENDU QUE cette reconnaissance démontre que la MRC de Sept-Rivières, au sein même de son organisation, réalise diverses actions afin de mettre en œuvre une saine gestion des matières résiduelles et ainsi, puisse servir d'exemple lors des activités de sensibilisation des organisations de son territoire;



ATTENDU QUE la MRC a depuis réalisé plusieurs initiatives pour améliorer encore davantage sa performance environnementale;

ATTENDU QUE l'Attestation obtenue arrive à échéance en 2011 et que la MRC doit soumettre à nouveau sa candidature afin de renouveler cette reconnaissance pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine l'envoi de sa candidature au programme de performance ICI ON RECYCLE!

QUE la MRC assure le paiement des frais reliés à cette attestation auprès de Recyc-Québec."

2011-03-057

Proclamation de la semaine de l'action bénévole – Des gens et des gestes

ATTENDU QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre MRC bénéficient du bénévolat;

ATTENDU QU'IL est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la MRC de Sept-Rivières.

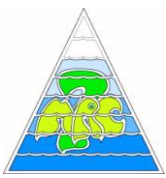
PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil des maires et des citoyens et citoyennes de la MRC de Sept-Rivières je, Laurence Méthot, préfet, proclame par la présente que la semaine du 10 au 16 avril sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité régionale de comté en 2011.

DE PLUS, j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre MRC en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

2011-03-058

Subventions aux municipalités locales en matière de prévention incendie

ATTENDU QU'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;



ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec le ministre de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'une des mesures prévues au plan de mise en œuvre de la MRC est de soutenir les municipalités dans l'application des programmes de prévention au sein des deux services incendie;

ATTENDU QUE le Comité de Sécurité incendie de la MRC a étudié différentes options afin de mettre en œuvre cette mesure.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie des subventions aux municipalités locales afin de les soutenir dans l'application des programmes de prévention;

QUE les subventions soient réparties comme suit :

- TNO Lac-Walker : 5 000 \$
- Ville de Sept-Îles : 6 200 \$
- Ville de Port-Cartier : 6 200 \$

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire : Mise en œuvre Schéma incendie".

2011-03-059

Embauche – Technicien en gestion du territoire

ATTENDU l'adhésion par la MRC à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QUE cette nouvelle délégation nécessite l'embauche d'une ressource additionnelle;

ATTENDU QUE le processus de sélection pour combler ce poste est terminé et que le comité de sélection a complété son mandat par une recommandation.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

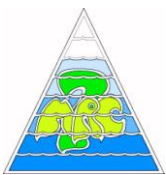
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de monsieur Hervé Deraps à titre de technicien en gestion du territoire;

QUE la date d'entrée en poste de monsieur Deraps soit le lundi 28 mars 2011;

QUE La MRC de Sept-Rivières consent à l'employé le salaire et les avantages sociaux en vertu de la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières ;

Et que pour cette fin, la MRC de Sept-Rivières confirme, pour la mise en application de la Politique salariale, monsieur Deraps à la classe 3, échelon 5.



QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche".

2011-03-060

Acceptation du dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 10 mars 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 10 mars 2011".

(Voir Annexe "E")

2011-03-061

Acceptation du dépôt du rapport mensuel de l'archiviste du mois de février 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de l'archiviste du mois de février 2011".

(Voir Annexe "F").

AVIS DE MOTION

Règlement modifiant le règlement N° 13-93 : règlement concernant le régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement N° 13-93, règlement concernant le régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

Copie du projet de règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

(Voir Annexe "G").

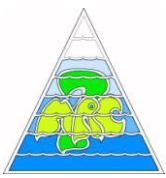
AFFAIRES NOUVELLES

2011-03-062

Réorganisation structurale de la SOLIDE de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE le Fonds de solidarité FTQ et la Fédération québécoise des Municipalités ont annoncé, le 23 septembre 2009, la réorganisation structurale des SOLIDES et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité »;

ATTENDU QUE le 19 janvier 2011, les membres de la SOLIDE et les membres du CLD de Sept-Rivières ont assisté à une présentation de « Fonds locaux de la solidarité FTQ » sur la réorganisation possible des SOLIDES au Québec;



ATTENDU QUE la MRC a reçu une résolution de la SOLIDE et du CLD en faveur d'une convention de transfert d'actifs et de passifs;

ATTENDU QUE cette réorganisation pourra permettre d'obtenir 5 fois l'avoir du fonds jusqu'à concurrence de 750 000 \$;

ATTENDU QUE la convention de transfert d'actifs et de passifs, à intervenir entre la SOLIDE, le CLD et le fonds, prévoit les conditions de la présente cession et les engagements de chacun;

ATTENDU QUE pour amorcer le processus, la MRC doit, par résolution, autoriser la réorganisation structurale de la SOLIDE en Fonds local de Solidarité (FLS) dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI) et dont la gestion sera prise en charge par le CLD.

ATTENDUE QUE le CLD adoptera une Politique d'investissement commune FLI/FLS, celle-ci devra respecter le Cadre applicable en matière d'investissement établi par le Fonds;

ATTENDU QUE le mandat d'administration de la politique d'investissement commune FLI/FLS sera assumé par un Comité d'investissement commun (CIC) décisionnel;

ATTENDU QUE le nouveau comité d'investissement doit être composé d'au plus sept personnes, dont notamment :

- un représentant désigné par la MRC
- un représentant désigné par le CLD
- un représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ
- un représentant désigné par Développement économique Sept-Îles
- un représentant désigné par la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier
- Les deux autres membres désignés par le CLD et le Fonds locaux de solidarité FTQ, provenant obligatoirement du milieu socio-économique, dont au moins un entrepreneur

ATTENDU QUE les mandats sont d'une durée de deux (2) ans, avec deux (2) renouvellements maximum,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary Corbey,

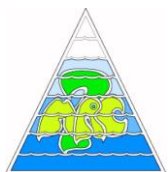
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la réorganisation structurale de la SOLIDE en Fonds local de solidarité (FLS);

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le transfert d'actifs et de passifs de la SOLIDE en faveur du CLD afin de mettre en place le Fonds local de solidarité de la MRC de Sept-Rivières dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissements (FLI) et dont la gestion sera prise en charge par le CLD; tel que décrit dans la convention de transfert d'actifs et de passifs;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la dissolution de la corporation SOLIDE de la MRC de Sept-Rivières;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme monsieur Martial Lévesque comme représentant de la MRC au sein du Comité d'investissement commun (CIC);



QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières injecte 60 000 \$
comme mise de fonds du milieu;

QUE les sommes soient prises à même le poste excédent de
fonctionnement affecté-diversification économique".

PÉRIODE DE QUESTIONS
NIL

2011-03-063

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Mary
Corbey;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 15 mars 2011 soit et est levée à
16 h 54."

Signé

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier